

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N° AURA 2024-E-040**

Séance du 20 juin 2024

**Avis relatif au plan de gestion de la réserve naturelle nationale du Rocher de la
Jaquette**

Lors de la séance du 20 juin 2024, le CSRPN a examiné le projet de plan de gestion 2022-2026 de la réserve naturelle nationale (RNN) du Rocher de la Jaquette.

Ce dossier avait déjà été examiné les 16 juin et 20 octobre 2022 (avis n° AURA-2022-E-031 et n°AURA-2022-E-050). Bien que le CSRPN avait alors souligné que le projet de plan de gestion était intéressant et globalement bien réalisé, avec un horizon complet des enjeux et un programme d'actions conséquent et cohérent, plusieurs lacunes avaient été relevées.

Après analyse des documents transmis et suite aux réponses aux questions posées en séance au conservateur de la RNN et aux membres du Syndicat Mixte du PNR des Volcans d'Auvergne, gestionnaire de la RNN, le CSRPN constate que ses recommandations et demandes de corrections ont été intégrées dans la nouvelle version du plan de gestion. Ce dernier en a encore gagné en cohérence et en ambition.

C'est pourquoi, le CSRPN rend un avis favorable avec la recommandation suivante :

- Mettre en place des actions de suivi de la Gagée jaune, *Gagea lutea*, espèce végétale protégée à l'échelle nationale.

Par ailleurs, compte tenu de la part importante d'actions déjà engagées dans le cadre de ce plan de gestion, le CSRPN propose au gestionnaire de compléter le document avec les principales informations collectées depuis 2022 et d'ajuster le plan de gestion à la période 2024-2028.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

